

Santé au travail : passez à l'action !



+ COVID-19
Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Croissance forte de l'activité, pluralité des disciplines sportives et des lieux, difficultés à recruter et à retenir des salariés compétents, horaires de travail atypiques... Les difficultés que rencontrent les clubs sportifs sont bien réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur des clubs sportifs.

DANS VOS PROFESSIONS :

380 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

PLUS DE

50 %

DES ACCIDENTS LIÉS AUX
CHUTES

30 %

DES ACCIDENTS DUS
AUX **MANUTENTIONS**
MANUELLES

EN MOYENNE :

43

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

209

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES, GLISSADES,
TRÉBUCHEMENTS



DOULEURS AU DOS

PASSEZ À L'ACTION

↓ Gardez les sols et les escaliers propres, secs et dégagés

- Supprimez ou signalez les dénivelés, entretenez les sols et réparez les zones dégradées.
- Vérifiez l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement.
- Rangez le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers.
- Sécurisez les escaliers (éclairage, main courante et bande antidérapante en nez-de-marche).
- Équipez les salariés travaillant en milieu humide avec des chaussures antidérapantes.

↓ Choisissez des équipements adaptés pour limiter les manutentions manuelles

- Mettez à disposition des aides à la manutention adaptées à l'activité et à la configuration des lieux (diable, transpalette électrique, table ou chariot mobile, roll à hauteur ou fond variable, etc.).
- Organisez le rangement des matériels en fonction de leur poids (les plus lourds à mi-hauteur) et leur fréquence d'utilisation.
- Limitez les déplacements avec ports de charge : définissez un emplacement de rangement à proximité des lieux d'activité et accessible par des aides à la manutention.



CHUTES DE HAUTEUR

↓ Sécurisez les interventions en hauteur

- Privilégiez le choix de matériels et les installations permettant de réaliser les opérations courantes ou de maintenance depuis le sol.
- Mettez en place des protections collectives permanentes fiables (garde-corps, etc.) dans les lieux de circulation en hauteur.
- Prévoyez des équipements d'accès et de travail en hauteur stables, adaptés à l'activité et disposant de garde-corps latéraux (plate-forme individuelle roulante légère).



HORAIRES ATYPIQUES

↓ Organisez le temps de travail des salariés en horaires décalés (soirées, week-end)

- Anticipez la réalisation des plannings pour permettre aux salariés de s'organiser.
- Favorisez la régularité dans les plannings.
- Privilégiez des horaires compatibles avec les horaires des transports en commun.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/clubs-sportifs

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/clubs-associations



En partenariat avec :

afDas
DEMAIN BÉTA. FORMATION

cdt:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

la cgt

CoSMoS

FNASS
FEDERATION NATIONALE
DES ASSOCIATIONS ET
SYNDICATS DE SPORTIFS

HEXOPÉE
Créateurs de citoyenneté

Soutenu
par


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6427** - 1^{re} édition - Septembre 2021 - 12 000 ex. - ISBN 978-2-7389-2660-9 - Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.réCreatives - Illustrations : Émilienne/lilapik.com - Imprimé par CorLet